

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 2011.05
DU 09 JUIN 2011 A 18 H**

ETAIENT PRESENTS :

M. HAVRE Hervé, Maire-Adjoint chargé de l'Action Sociale, des Personnes Agées, de la Santé et du Handicap, Vice-Président du CCAS
M. HISSETTE David, Maire-Adjoint, chargé de l'Emploi, de l'Economie et de l'Insertion, Administrateur du CCAS
Mme ROY Nathalie, Conseillère Municipale Déléguée chargée du Handicap, Administratrice du CCAS
Mmes CHERMERY Delphine et ANSELME Peggy, Conseillères Municipales, Administratrices du CCAS
Mmes MILLET Edmonde, dite Eddie PASCAL-MILLET, Aurore COSTA et GIORNI Nelly, Administratrices du CCAS

Administratifs :

Mme DENAT Yveline, Chef du Pôle « Solidarité – Vie de la Cité », Directrice du CCAS
Mme TARENTI Régine, Adjointe à la Directrice du CCAS
Mme CHRETIEN Marie-Reine, Assistante à la Direction du CCAS
M. SALAH-SALAH Sofiane, Chef de Cabinet auprès du CCAS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. FERRARI Christophe, Maire, Président du CCAS
Mme GRILLET Corinne, Maire-Adjointe chargée de l'Education Populaire, Administratrice du CCAS
Mme MANGIONE Guillaîne, Maire-Adjointe chargée du logement social, Administratrice du CCAS
Mme CEREZA Bernadette, Conseillère Municipale, Administratrice du CCAS
Mme VALETTE Odile, Administratrice du CCAS

AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Corinne GRILLET à M. Hervé HAVRE

DESTINATAIRES

- Mmes et MM. les Administrateurs du CCAS

Diffusion interne par réseau et messagerie :

- Les Chefs de Pôle
- Les Chefs de Service du CCAS
- Mme Yveline DENAT, Chef du Pôle Solidarité et Vie de la Cité - Directrice du CCAS
- M. Olivier L'HEVEDER, Directeur Général des Services
- M. Philippe SERRE, Directeur du Cabinet du Maire
- Mme Jacqueline EXCOFFON, Service des Ressources Humaines
- Mme Christine VACHEZ, Adjointe au responsable des finances
- M. Yanis GEORGES, Webmaster

SOMMAIRE DETAILLE

1 – <u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 28 AVRIL 2011</u>	P. 3
2 – <u>DOSSIERS A L'ETUDE ET AU DEBAT</u>	P. 3
– Présentation des Contrats Projets	
3 – <u>ETUDE ET VOTE DES PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS</u>	P. 4
– Vote du Compte Administratif 2010 – Budget Principal CCAS	
– Approbation du Compte de Gestion 2010 – Budget Principal CCAS	
– Signature d'une convention transitoire dérogatoire entre le Préfet de l'Isère et le CCAS dans le cadre du système départemental particulier de traitement automatisé de la demande de logement locatif social ETOIL.ORG	
– Adhésion du CCAS de la Ville de Pont-de-Claix à l'association « Le Passe Jardins »	
– Signature d'une convention de partenariat avec l'association « Brin d'Grelinette » concernant l'animation des jardins familiaux de Pont-de-Claix	
– Signature d'une convention avec le Club Canin de Défense et d'Utilité de Chartreuse de Voiron	
– Fin de la convention « Aide à la mobilité » - Trop perçu Fonds de Mobilité 2009	
4 – <u>INFORMATION SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>	P. 9
– Décisions de secours aux familles depuis le dernier C.A.	
5 – <u>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</u>	P. 10
– Calendrier des prochains Conseils d'Administration	

M. Hervé HAVRE fait le compte-rendu d'une rencontre qui a eu lieu à Pont-de-Claix au sujet de la réforme du financement de la dépendance des personnes âgées et handicapées.

Jusqu'à présent, une seule rencontre avait eu lieu à Echirolles et ce dernier se félicite qu'enfin sur Pont-de-Claix il y ait eu cette rencontre à laquelle ont participé le Maire, Président du CCAS, l'association ALERTES, M. Michel ISSINDOU, Madame Gisèle PEREZ, 1ère Vice-Présidente du Conseil Général, l'Office Départemental des Personnes Handicapées de l'Isère, l'UNRPA, le Président de l'ADPA et lui-même.

Comme chacun le sait, la réforme du financement de la dépendance est au coeur des débats. Une rencontre des Députés est d'ailleurs programmée pour le 16 Juin prochain.

Une manifestation est organisée devant la Préfecture le 21 juin prochain à 15 heures.

(voir en annexe article Dauphiné Libéré du 2 Juin 2011).

M. Hervé HAVRE ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18 heures et présente les excuses de certains membres absents.

Le quorum est atteint et la séance débute.

Il remet à l'ensemble des administrateurs une note sur la position de l'UDCCAS 38 sur ce sujet, note qui a été diffusée sur l'ensemble des départements. (Cf. P.J. Ann.).

Les principales propositions portent notamment sur le principe de convergence :

- La loi prévoyait que la barrière d'âge (loi 2005) ne soit plus appliquée à partir de l'année 2010 mais rien n'a été fait et la position du gouvernement reste figée.

- La perte d'autonomie deviendrait une 5ème branche de la sécurité sociale, ce qui est un voeu collectif.

Enfin, avant d'aborder l'ordre du jour, un tour de table est effectué afin de présenter Mme Régine TERENTI, nommé Adjointe à la Directrice du CCAS à qui M. Hervé HAVRE souhaite la bienvenue au sein du Conseil d'Administration.

M. Hervé HAVRE tient à souligner que depuis un an, maintenant, Mme ESCARGUEL a informé le Président de sa démission sans toutefois le faire par écrit conformément à la réglementation.

Il informe les administrateurs que le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit qu'après 3 absences non justifiées et consécutives l'administrateur est considéré comme étant démissionnaire d'office.

Il propose donc aux membres présents d'accepter la démission de fait de Mme ESCARGUEL ce qu'ils acceptent.

1 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

2 – DOSSIERS A L'ETUDE ET AU DEBAT

Présentation des Contrats Projets
(Ce point est reporté au prochain Conseil d'Administration)

3 – ETUDE ET VOTE DES PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Vice-Président présente aux Administrateurs les projets de délibérations soumis au vote du Conseil d'Administration :

DELIBERATION N° 1 – (34_2011)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET PRINCIPAL CCAS

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

Le Vice-Président informe :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, le détail des dépenses et des recettes prévues et celles réalisées.

Ce Compte Administratif peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	2 304 757,41	2 304 757,41
TOTAL REALISE	2 262 034,85	2 288 449,69
	SOLDE D'EXECUTION (A)	26 414,84
	REPRISE RESULTAT 2009 (B)	3 865,41
	RESULTAT DE CLOTURE FONCT	30 280,25

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	4 429,00	7 921,35
TOTAL REALISE	2 891,33	1 462,33
	SOLDE D'EXECUTION	- 1 429,00
	REPRISE RESULTAT 2009 (B)	4 921,35
	RESULTAT DE CLOTURE INV	3 492,35
	TOTAL RESULTAT DE CLOTURE (I)	33 772,60
REPORTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL DES RESTES A REALISER	0,00	0,00
	SOLDE DES REPORTS (II)	0,00
	RESULTAT CUMULE (I)+(II)	33 772,60

Il est décidé :

Considérant que Monsieur FERRARI Christophe, Président, Ordonnateur, a normalement administré, durant l'exercice 2010, les finances du budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale,

- D'approuver la gestion de l'exercice 2010,
- D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires comme indiqué sur le tableau ci-dessus.

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 09 voix pour
-

DELIBERATION N° 2 – (35_2011)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 – BUDGET PRINCIPAL CCAS

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

Le Vice-Président informe :

Après s'être fait présenter le budget prévisionnel, le budget exécutoire, les décisions modificatives et le compte de gestion du comptable public,

Après s'être assuré que le comptable a repris en balance d'entrée les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 et qu'il a procédé à toutes les opérations réelles et d'ordre de l'exercice,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relevant de la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

VU l'avis favorable émis par la Commission Solidarité lors de sa séance du 12 mai 2011,

Il est décidé :

DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe du CCAS, dressé pour l'exercice 2010 par le trésorier de vif, n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur.

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 09 voix pour
-

DELIBERATION N° 3 – (36_2011)

SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRANSITOIRE DÉROGATOIRE ENTRE LE PRÉFET DE L'ISÈRE ET LE CCAS DANS LE CADRE DU SYSTÈME DÉPARTEMENTAL PARTICULIER DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DE LA DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL ETOIL.ORG

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

Le Vice-Président rappelle :

Le Conseil d'Administration du CCAS, par délibération n° 2008.10 en date du 11 Février 2008, a décidé d'adhérer à la Charte Départementale d'utilisation d'Etoil.Org et au règlement intérieur Etoil.Org Métro en tant que guichet d'enregistrement.

Le Vice-Président informe :

La Circulaire du 3 Janvier 2011 relative à la mise en oeuvre de la réforme de la demande de logement locatif social précise que le Préfet peut désigner un système particulier local créé en accord entre l'ensemble des partenaires, qui se substitue au système national.

La Circulaire entend favoriser ainsi la mise en oeuvre de « fichiers partagés » de gestion de la demande, tel que le dispositif ETOIL.

Pour être désigné, le système particulier doit assurer les fonctions du système national et les interfaces permettant de transmettre les informations au système national à partir du 1er avril 2011.

Pour assurer la correspondance du formulaire ETOIL avec les informations du formulaire « cerfa » et réaliser cette remontée d'informations au national, une application informatique est opérationnelle à compter du 1er avril 2011.

Néanmoins, malgré cette correspondance, le système particulier ETOIL ne réunira pas à cette date les conditions de substitution au système national d'enregistrement, puisque l'application Péléhas nous mettant en totale conformité avec le Décret du 29 avril 2010 ne sera pas installée avant le 31 Décembre 2011.

Les services enregistreurs continuent à utiliser le formulaire ETOIL jusqu'à la mise en place du logiciel ETOIL V.2.

C'est la raison pour laquelle cette convention porte dérogation jusqu'au 31 Décembre 2011 et est dite transitoire, puisqu'elle est conclue du 1er Avril au 31 Décembre 2011.

Au 1er Janvier 2012, une nouvelle convention sera signée validant le système particulier ETOIL comme se substituant au système national d'enregistrement de la demande.

Il est décidé :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à signer cette convention transitoire dérogatoire avec le Préfet de l'Isère

Délibération adoptée :

- **à l'unanimité : 09 voix pour**

DELIBERATION N° 4 – (37_2011)

ADHÉSION DU CCAS DE LA VILLE DE PONT-DE-CLAIX À L'ASSOCIATION « LE PASSE JARDINS »

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

Le Vice-Président informe :

Le CCAS de la Ville de Pont de Claix, dans le cadre de ses jardins familiaux, souhaite pouvoir bénéficier des ressources de l'association "le Passe Jardins", animateur du réseau des jardins partagés de Rhône-Alpes et Centre de Ressources.

Cela permettra :

- d'inscrire les jardins de pont de Claix dans le cadre d'un réseau régional et de bénéficier à ce titre des informations, formations ou visites organisées par le réseau (notamment en éco jardinage, dans le cadre du développement durable).
- une reconnaissance des jardins de Pont de Claix au niveau régional

Il est décidé :

D'adhérer à l'association « le Passe Jardins ». L'adhésion s'élève à 50 euros par an et sera réglée à l'association par mandat administratif.

Délibération adoptée :

- **à l'unanimité : 09 voix pour**
-

DELIBERATION N° 5 – (38_2011)

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « BRIN D'GRELINETTE » CONCERNANT L'ANIMATION DES JARDINS FAMILIAUX DE PONT-DE-CLAIX

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

Le Vice-Président informe :

L'association Brin d'Grelinette a pour objectif de développer l'agriculture urbaine dans la région grenobloise.

Afin de permettre aux Pontois bénéficiant d'un jardin familial de se familiariser avec l'éco-jardinage et également de permettre une meilleure cohésion du groupe de jardiniers, le CCAS de Pont-de-Claix fait appel à l'association Brin d'Grelinette.

Il est décidé :

- De procéder à la signature d'une convention avec l'association Brin d'Grelinette
- D'autoriser le Président à signer cette convention

Délibération adoptée :

- **à l'unanimité : 09 voix pour**

DELIBERATION N° 6 – (39_2011)

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CLUB CANIN DE DÉFENSE ET D'UTILITÉ DE CHARTREUSE DE VOIRON (C.N.E.A.C.)

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

Le Vice-Président informe :

Le Club Canin de Défense et d'Utilité de Chartreuse de Voiron (C.N.E.A.C.) propose au CCAS de signer une convention sous forme de bénévolat afin de créer une activité à l'EHPAD.

Les objectifs recherchés sont de favoriser et développer les échanges autour du chien, retrouver un lien avec le passé : travail de mémoire (la plupart des personnes âgées ont eu des chiens) ainsi que de permettre le contact affectif avec l'animal, favoriser les promenades afin d'améliorer une mobilité physique bénéfique pour les personnes âgées.

Il est décidé :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à signer cette convention

Délibération adoptée :

- **à l'unanimité : 09 voix pour**

Monsieur David HISSETTE demande pourquoi il n'a pas été fait appel au C.E.C.P. (Club d'Education Canine Pontois).

Monsieur Hervé HAVRE lui précise que le C.E.C.P. de Pont-de-Claix n'a pas vocation « d'accompagnement social » alors que la C.N.E.A.C. elle, est spécialisée en matière sociale et d'utilité publique.

DELIBERATION N° 7 – (40_2011)

FIN DE LA CONVENTION « AIDE À LA MOBILITÉ » - TROP PERÇU FONDS DE MOBILITÉ 2009

Rapporteur : M. David HISSETTE, Administrateur

L'Administrateur rappelle :

Les difficultés de déplacement constituent un frein à l'emploi, le Conseil Général de l'Isère finance des aides individuelles à la mobilité aux allocataires du RMI/RSA.

Dans ce cadre, le CCAS de Pont de Claix a été sollicité pour gérer un fonds destiné à prendre en charge rapidement les frais que doivent engager les allocataires du RMI/RSA dans leur démarche d'insertion professionnelle et leur éviter de se rendre à Vif.

Ainsi, le 7 novembre 2005, une convention avec le Département de l'Isère a été signée.

L'Administrateur informe :

Le CCAS a remis, en espèces, de novembre 2005 à février 2009, la somme décidée par le chef de service insertion. Au titre de 2009, le Département de l'Isère a participé au fonctionnement de cette action pour un montant de 544,12 €. Un seul bénéficiaire au cours de l'année 2009, compte tenu de la mise en oeuvre du RSA et des modalités d'aide à la mobilité changées. Un trop perçu, pour un montant de 416,12 €, est constaté.

Il est décidé :

D'autoriser le président à effectuer un versement du trop perçu, au cours de l'année 2009, soit 416,12 € auprès du Département de l'Isère.

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 09 voix pour

**4 – INFORMATION SUR LES ACTES PRIS (EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES)
DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION**

4.1 - ETAT DES DÉCISIONS DE SECOURS ALLOUEES AUX FAMILLES PONTOISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

BILAN GENERAL SUR LE MOIS D'AVRIL 2011 ET DU PREMIER TRIMESTRE 2011 :

Au cours du mois d'Avril 2011, 25 décisions ont été prises (1 abrogation, 1 refus et 23 accords) pour un montant total de 2 613.51 euros.

Répartition par type d'aide	Avril 2011		1er trimestre 2011		
	NB	Montant des aides	NB	Montant des aides	Moyenne mensuelle
* FRAIS LIES AU LOGT :					0,00 €
Retards loyers Privé	1	402,00 €	2	488,00 €	
Retards Loyers HLM			1	231,00 €	19,25 €
Caution					0,00 €
Hébergement Urgence					0,00 €
Installation / Entretien					0,00 €
Sous-total logement :	1	402,00 €	3	719,00 €	59,92 €
* SANTE :					0,00 €
Prothèses					
Soins					0,00 €
Factures					0,00 €
Mutuelles					0,00 €
Sous-total santé :	0	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
* ALIMENTATION	8	571,00 €	16	1 298,00 €	108,17 €
* ALIMENCAP	7	540,00 €	6	490,00 €	40,83 €
Sous total alimentaire	15	1 111,00 €	22	1 788,00 €	
* ENERGIE : eau			1	91,81 €	7,65 €
Électricité	2	302,00 €	2	889,72 €	74,14 €
Gaz	1	281,00 €	3	1 056,86 €	88,07 €
Sous total énergie	3	583,00 €	6	2 038,39 €	
* ASSURANCES					0,00 €
* BOURSEJEUNE					0,00 €
* CHARGES Copropriété					0,00 €
* DIVERS	1	218,26 €			0,00 €
* FONDS MOBILITE					0,00 €
* FORMATION/SCOLARITE	2	179,25 €			0,00 €
* IMPOTS/TAXES			1	100,00 €	8,33 €
* RESTAURATION			3	85,50 €	7,13 €
* SUBSISTANCE (en attente de ressources)			1	320,00 €	26,67 €
* TELEPHONE	1	120,00 €			0,00 €
* TRANSPORT			2	360,00 €	30,00 €
* VACANCES					0,00 €
TOTAL	23	2 613,51 €	38	5 410,89 €	450,91 €

5 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. Hervé HAVRE informe les administrateurs que la prochaine Commission Solidarités aura lieu le 23 Juin prochain.

La date du prochain Conseil d'Administration est fixée au **Vendredi 8 Juillet** et le prochain conseil municipal aura lieu le **Jeudi 7 Juillet**.

PROCHAINE REUNION LE VENDREDI 08 JUILLET 2011 A 18 HEURES

EN SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

Position de l'UDCCAS 38

Les CCAS-CIAS de l'Isère ont une mission de service public et sont guidés par des principes fondamentaux tels que:

- L'accès aux droits, l'information, l'orientation, l'accompagnement des usagers et de leurs familles, le bien-être des habitants, la cohésion sociale et territoriale, la veille sociale.
- Les CCAS-CIAS, s'appuyant sur l'analyse des besoins sociaux, témoignent des difficultés de nos concitoyens. Parmi leurs usagers, figurent des personnes aux parcours de vie parfois chaotiques, des personnes ayant de faibles ressources, vivant seules, des bénéficiaires de la CMU...
- Les CCAS-CIAS sont gestionnaires de nombreux établissements et services sociaux de proximité : SAD, SSIAD, EHPAD, LFPA, unités Alzheimer et assurent de nombreux emplois non délocalisables.
- Les CCAS-CIAS assurent de nombreux services de maintien et de développement de la vie sociale et à visées thérapeutiques, permettant de retarder les effets invalidants du vieillissement et de maintenir le lien social.
- Les CCAS-CIAS, acteurs de terrain, peuvent témoigner des insuffisances, des dysfonctionnements (par exemple, l'incohérence de la barrière de l'âge ou les besoins de personnels, notamment dans la fonction publique territoriale) mais aussi des sources d'amélioration dans l'accompagnement des personnes en proposant des solutions innovantes.
- Les CCAS-CIAS sont directement concernés par l'insuffisance des financements actuels et par les nombreuses réformes: réforme de la tarification des EHPAD depuis 2009 ; crise du secteur de l'aide à domicile (les CCAS, gestionnaires et financeurs, sont doublement impactés ; impact de la réglementation européenne ; suppression des exonérations de charges dans la loi de finances 2011) ; réforme des SSIAD engagée depuis 2009

L'UDCCAS 38 est favorable à :

1. Une prise en compte de l'impact des réformes déjà engagées et au développement des propositions issues des acteurs de terrain:

- exemple en matière d'aide à domicile : contractualisation budgétaire dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), mutualisation des services. Abandon de la notion horaire au profit d'un forfait global, poursuite des efforts en matière de professionnalisation des personnels et de la reconnaissance de son coût, etc. ...
- exemple en matière d'offre d'hébergement alternative : modernisation des logements foyers (qui représentent plus de 20 % des 685 000 places en établissements sur le territoire national).
- exemple en matière d'EHPAD : suppression du recours aux obligés alimentaires, prise en charge par l'assurance maladie sur le budget soins des charges de structures liées au personnel soignant, imputation des coûts immobiliers sur les différentes sections et non pas uniquement sur le tarif hébergement conduisant à un allègement du reste à charge des résidents en EHPAD.

2. **Au développement des actions de prévention, pour retarder les effets « invalidants » du vieillissement et constituer à long terme autant d'économies sur des dépenses lourdes de prise en charge (médicalisation, hospitalisation prolongée...).**
Plusieurs actions de prévention existent déjà et pourraient être renforcées : services de proximité favorisant le lien social et la lutte contre l'isolement; prévention des accidents de la vie courante via la généralisation et le financement des diagnostics des risques permettant d'améliorer la sécurité dans l'habitat des bénéficiaires ;dépistage systématique de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées pour les personnes âgées; soutien financier à la généralisation d'activités thérapeutiques en établissement.
3. **A la nécessité d'adapter les réponses aux personnes dans leurs parcours de vie, non linéaires, « Respecter ses choix de vie » et pour cela conforter la coopération entre les secteurs sanitaire, social et médico-social (exemple via les GCSMS) et développer les solutions innovantes par le découplage des enveloppes de financement.**
Engager une réflexion sur les frontières de la dépendance.
4. **A la mise en place d'un droit universel, à une PRESTATION de COMPENSATION de la PERTE d'AUTONOMIE, en lieu et place des actuelles APA et PCH, ceci, quels que soient l'âge, le lieu de vie de la personne et la raison du besoin d'aide à l'autonomie, conformément à la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances.**
L'attribution d'un panier de biens et services couvrant l'intégralité des aides nécessaires et commun à l'ensemble des personnes en situation de perte d'autonomie se ferait en fonction des besoins repérés lors de l'évaluation individualisée, globale et pluridisciplinaire de la situation de la personne et de son projet de vie. Le taux doit être identique quels que soient les revenus, comme l'est le niveau de remboursement des actes médicaux (remboursement identique de l'assurance maladie quel que soit le revenu de l'assuré).
5. **L'instauration d'un système pérenne de prise en charge à long terme, partant du constat que le dispositif actuel est à bout de souffle.**
6. **A la création, aux côtés des quatre branches existantes, d'une 5ème branche de sécurité sociale inédite dans son mode de gouvernance. Le financement de cette prestation dépendance à long terme s'appuierait sur la solidarité nationale (répartition du coût sur l'ensemble de la société : fondements de notre système de solidarité nationale hérité de la guerre pour venir en aide aux plus démunis.), en utilisant une assiette de contribution la plus large possible (cotisation dès l'entrée dans la vie active, en fonction des moyens de chacun, et étendu à tous les revenus y compris ceux du capital), impliquant un recours limité à l'assurance privée.**

Une 5ème branche autonomie qui fonctionnerait comme la branche maladie. Une prise en charge majoritaire via un mécanisme de solidarité nationale (avec un taux à définir) et un financement complémentaire pour « absorber » le solde: une assurance individuelle facultative : où chacun cotise selon ses possibilités -système actuel des complémentaires santé - et obtient une prise en charge à hauteur de ce qu'il a cotisé par le recours à des organismes d'assurance complémentaire (mutuelles, sociétés d'assurance, sociétés d'assurance à forme mutuelle, institution de prévoyance) pour compléter le dispositif dès l'entrée dans la vie active, en fonction des moyens de chacun.

7. **La création d'une couverture autonomie universelle (CAU) et d'une CAU-C (CAU complémentaire)** pour les personnes les plus démunies, dans le cas où l'on devrait retenir l'option d'une assurance complémentaire individuelle pour compléter la part non prise en charge par la 5ème branche.
La CAU-C permettrait de couvrir, les frais non pris en charge par la couverture de base. Comme pour la CMU, la CAU serait attribuée gratuitement pour certains bénéficiaires (RSA, CAU-C...) et pour les contribuables dont le revenu serait inférieur à un certain seuil (seuil de pauvreté).
Le financement de cette CAU serait assuré par une dotation de l'Etat et une contribution à la marge des organismes d'assurance complémentaire (en pourcentage de leur chiffre d'affaires), comme l'est la CMU.
8. **Confier, comme caisse de sécurité sociale, un rôle pilote à la CNSA en charge du risque « Autonomie ».** Dans ce cadre, une place significative serait accordée au sein de ces instances de gouvernance aux représentants des gestionnaires ainsi qu'à ceux des usagers (réévaluation de l'actuelle proportion des voix accordées aux associations œuvrant pour les PA/PH.)
9. **Prendre en compte les évolutions issues de la réforme territoriale pour imaginer de nouvelles complémentarités entre acteurs.**

En revanche, l'UDCCAS 38 est défavorable ...

- **Au principe de récupération sur succession ou gage sur patrimoine pour la prestation de compensation** (souvenons-nous de l'impact négatif de la PSD). Pourquoi mettre en place ce principe uniquement sur l'aide à l'autonomie alors qu'il n'existe pas pour les autres risques. Dans ce prolongement, l'UDCCAS 38 est contre la proposition d'un choix entre une APA à taux plein pour les personnes moyennant un recours sur succession (dans la limite de 20 000 euros par an) et une APA à taux réduit (50 %) sans recours.
- **Au prêt viager hypothécaire** : Cette mesure s'apparente à une situation de gage patrimonial.
- **A la diminution de la couverture actuelle de l'APA**, en dirigeant la prestation de compensation sur les seules personnes ayant des revenus inférieurs à un seuil plafond ou en recentrant l'APA sur les personnes les plus dépendantes, c'est-à-dire celles classées dans les GIR 1 à 3, ce qui va à l'encontre de l'enjeu de la réforme consistant à mieux accompagner les personnes âgées.
- **Au recours à l'assurantiel privé s'il devait se substituer à terme au régime actuel de l'APA.** L'assurantiel privé ne doit être qu'accessoire à un financement public majoritairement assis sur la solidarité nationale. Le recours à l'assurantiel privé pose en outre de nombreuses questions : ces assurances seront-elles accessibles aux populations en situation de précarité ? Le niveau de couverture (rente) sera-t-il à la hauteur des besoins ?

Dauphiné libéré du 2/06/2011

LE PONT-DE-CLAIX

Soirée débat sur la prise en charge de la dépendance

Comment le service public peut s'organiser et comment gérer le vieillissement de la population, avec toutes ses difficultés et les conséquences sur les familles et les aidants ? Michel Isindou, député-maire de Gières, Gisèle Pérez, première vice-présidente du conseil général, Christophe Ferrari, maire de Pont-de-Claix, les associations Alertes, Union départementale des CCAS, l'UNRPA, le représentant de l'Union nationale de l'aide et soins à domicile et un nombreux public ont participé mardi à une soirée débat sur toutes ces questions inquiétantes, en raison d'une réforme sur les orientations de prise en charge de la dépendance.

Le rapport de la commission Rosso-Debord considère les personnes âgées comme un

croît pour la société, et prévoit le retour au recours sur succession pour les demandeurs d'une allocation personnalisée d'autonomie. Le rapport prévoit aussi la souscription d'une assurance privée dès l'âge de 50 ans. La population va vivre de plus en plus longtemps, et l'objectif 2040 n'est pas caduc car un tiers des Français aura plus de 60 ans. Selon Gisèle Pérez, ce choix de société est un aspect comptable et en 2040, vu les progrès de la médecine, il se pourrait qu'il y ait moins de personnes dépendantes mais d'autres maladies. Cependant, un bon nombre de personnes ne pourront pas souscrire une assurance privée, sauf les plus aisées. Ainsi, les instances politiques et sociales se penchent sérieusement sur les moyens de trouver des ressources. Il se-

rait possible de trouver des recettes basées sur la solidarité nationale, de répartir les enveloppes budgétaires, et de créer une prestation de compensation universelle et personnalisée. Et de souligner : « Quatre risques sont pris en charge actuellement par la Sécurité Sociale : maladie, invalidité, maternité et accident du travail. Pourquoi la dépendance des personnes âgées et handicapées ne serait-elle pas un cinquième risque ? ».

Il manque plus de 600 aides-soignants sur l'Isère et également des auxiliaires de vie. Le Conseil général suggère donc des formations pour les aidants familiaux. Par ailleurs, une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie serait ainsi créatrice d'emplois nouveaux.

Joëlle MOREL



Une réforme sur les orientations en terme de prise en charge de la dépendance inquiète élus et responsables associatifs.